





Paris, le 15 novembre 2017

Madame Régine ENGSTRÖM Secrétaire générale des MTES/MCT Arche Sud 92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Objet : Décroisement des effectifs sécurité routière vers le MI

N. Réf.: JH/JH 17259

Madame la Secrétaire générale,

Les textes d'accompagnement de la première vague de décroisement des effectifs « sécurité routière » en DDT(M) et DREAL ont été signés et diffusés début juillet 2017, demandant aux chefs de service de lancer officiellement le processus de décroisement vis à vis des instances locales (réunion des CT avant le 14 juillet). et des agents (lancement des entretiens individuels des agents "lère vague" devant déboucher après 21 jours de réflexion sur l'expression d'un volontariat ou d'un refus de décroisement individuel). Le tout pour viser à ce que la liste des agents "volontaires" soit remontée par les DREAL le 22 septembre 2017.

Depuis lors, les seules informations portées à notre connaissance portent sur :

- le courrier du 2 août adressé à notre fédération par le cabinet du MTES pour réaffirmer l'attention portée par le ministre au sort des agents. Si ce courrier ne répond pas à notre revendication de maintien systématique en sureffectifs des agents non volontaires, nous aurons bien noté qu'il ne fait plus le lien entre l'étude de sureffectifs et la seule situation en Outre-Mer.
- la diffusion d'une Foire Aux Questions riche en symboles illustrant l'état d'esprit des pilotes de la démarche, la PNA y étant présentée comme l'exception et le détachement sur corps du MI la règle (ce qui devrait être le contraire compte tenu des compétences des corps MTES!). Alors même que pour des agents censés rester en DDT(M), on évoque les conditions de leur "retour en DDT" tout en indiquant que leur entretien professionnel sera réalisé sur la base du cadre MI...et pas de celui du SGG applicable en DDI! La démonstration que la « destination préfecture » est toujours d'actualité au delà des garanties de stabilité que nous avons pu décrocher sur 2 ans!

Face au silence entretenu dans les textes d'accompagnement ou cette FAQ, nous avons été amenés à vous interpeller (courrier du 20 juillet 2017) quant au maintien des rémunérations des agents refusant le décroisement et étant amené à prendre un nouveau poste au MTES (dans un contexte où les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP dans notre ministère en cas de changement de groupe sont les pires dans le paysage interministériel).

A moins d'un mois et demi du décroisement effectif de plusieurs centaines d'agents de nos ministères, nous ne disposons donc de la part de notre administration d'aucune précision sur l'état de la conduite du dialogue social en DDT(M) et DREAL, ni d'aucune donnée globale ou individuelle sur les agents volontaires ou non.

Et si nous devions tirer un bilan assis sur les remontées de nos représentants locaux, il en ressortirait :

- qu'une part non-négligeable de services n'a pas réuni ou été en mesure de réunir de CT sur ce sujet depuis la publication des textes début juillet,
- qu'une majorité de services n'a pu tenir l'objectif calendaire du 14 juillet (remettant en cause la capacité à conduire des entretiens individuels en plein été respectant le délai de 21 jours de réflexion avant remontée au niveau des DREAL),
- que seule une part très marginale de comités techniques a permis de disposer des impacts organisationnels globaux du chantier de décroisement (fiches de postes, classement de postes au titre du RIFSEEP),
- que les agents concernés n'ont pas tous été en mesure de bénéficier d'une simulation financière avant de prononcer leur choix,
- que dans 1/3 des départements, la pression pour transférer les missions en préfecture subsiste en dépit des engagements nationaux.

Aussi, nous demandons auprès de vous la communication urgente de la cartographie individuelle, par corps et par service :

- des agents volontaires et de leur mode d'affectation administrative (maintien en PNA ou détachement sur corps MI)
- des agents non-volontaires avec caractérisation de leur situation (inscrit dans un cycle de mobilité, départ programmé, maintien en sureffectif,...)

Nous sollicitons de la même façon l'information de chaque CAP compétente sur l'évolution de la situation des agents.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Jean Hédou